



09 - 2012

**Commission
Exécutive
Fédérale**

10/11 sept. 2012
COURCELLE

Fédération Nationale des Salariés de la Construction du Bois et de l'Ameublement

- Case 413 ■ 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex ■ Tél. : 01 48 18 81 60 ■ Fax : 01 48 59 10 37
- Site : www.construction.cgt.fr ■ Email : construction@cgt.fr ■ Imprimé par nos soins
- Directeur de la publication : Jean-Pascal FRANÇOIS
- N° de commission paritaire de presse : 0410 S 06471

Sommaire

**Rapport à
la CEF élargie**

ERIC AUBIN

> pages 2 à 16

Elections TPE

RÉGIS KOPEC

> pages 18 à 19

**Note sur
la Désignation
et le rôle
du Délégué**

LAURENT ORLICH

> page 21

A. G. de rentrée

PHILIPPE CHRISTMANN

> pages 22 à 23

Lundi 10 septembre 2012

- Présents : 37
- US/UR : 36

Mardi 11 septembre 2012

- Présents : 36
- US/UR : 33

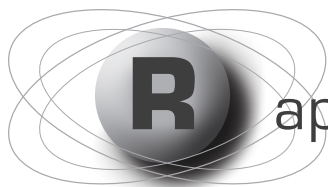
Ordre du jour

- Actualité **Sociale**
et préparation du **Meeting** du 12 novembre 2012 ;
- Point sur la préparation du **Congrès Confédéral** ;
- Les **élections TPE** ;
- Décisions **CAADAF** ;
- Minute de silence en hommage à **Philippe PAVY**.

Relevé de décisions

- **Meeting** du 12 novembre 2012.
→ pour à l'unanimité
- Délibération concernant la **GPEC** de l'**UES EIFFAGE ENERGIE**.
→ pour à l'unanimité
- Mise à disposition pour la **Commission Exécutive Confédérale** d'Eric AUBIN, de Brahim BORNİ, de Frédéric MAU et de Pascal PARAPEL.
→ pour à l'unanimité
- **CAADAF** USCBA Aude → **adopté à l'unanimité**
USCBA Gironde : Aide Partielle → **adopté à l'unanimité**
USCBA Charente Maritime : Aide Partielle → **adopté à l'unanimité**
USCBA Bas Rhin : Aide Partielle → **adopté à l'unanimité**





Bonjour à toutes et à tous.

Les vacances sont maintenant terminées. Les chiffres montrent qu'elles ne se passent pas pour tout le monde pareil. En effet, selon le CREDOC (Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie), le taux de départ en vacances est passé de 65 % en 1995 à 58 % en 2012. C'est-à-dire que 27 millions de Français sont privés de vacances. Malgré ces chiffres, j'espère qu'elles auront été bonnes pour vous et votre famille.

Je voulais d'abord vous remercier d'avoir répondu du présent à notre invitation en insistant sur la nécessité d'échanger régulièrement, tous ensemble, sur les sujets d'actualité ou sur l'avenir de notre organisation.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, nous avons énormément de difficultés à faire participer au CNF, mais j'espère, qu'après nos débats d'aujourd'hui et de demain, chacun sera convaincu de l'intérêt de nous retrouver.

Nous avons décidé de réunir une CEF élargie car la période n'est pas banale, le contexte politique a changé depuis les élections présidentielles et législatives, SARKOZY est maintenant dehors et la gauche est au pouvoir, cela doit nous donner de l'espoir mais, la lucidité s'impose. Les échéances à venir vont beaucoup compter pour les salariés, il ne nous faut pas loupier le coche.

Je commencerais cette introduction en vous précisant qu'elle sera peut être un peu longue mais une rentrée dans un contexte International, Européen et National comme celui d'aujourd'hui nécessite que nous nous penchions sérieusement sur nombre de sujets, et que nous réfléchissions ensemble à la construction de la mobilisation.

La Situation Internationale

L'actualité en Europe et à l'International aura été marquée cet été par : d'une part la crise en Syrie et les sanglants combats entre l'armée de libération et les troupes du régime EL ASSAD, et d'autre part par la persistance de la crise en Europe ou après la Grèce c'est au tour de l'Espagne et du Portugal de se déclarer en récession. La France limitant les dégâts avec une croissance à 0.

Si la situation internationale reste focalisée sur la Syrie et les bruits de botte interventionnistes, c'est aussi, enfin, le début du retrait des troupes françaises en Afghanistan.

Mais la situation en Tunisie et en Egypte où les Salafistes prennent le dessus, captant les révolutions pour mener la Charia, est inquiétante. C'est la même intolérance qui alimente la peur au nord Mali.

Jamais le temps des révolutions n'a vu les forces révolutionnaires reléguées en seconde zone au profit des islamistes radicaux.

Que dire du mouvement syndical dans ces conditions-là ? Quand même les libertés publiques sont bafouées que dire des syndicats libres et indépendants ?

Notre rôle, actif en matière de solidarité, reste insuffisant pour faire basculer les choses. Toutefois rien n'est jamais réglé, notre rôle est d'être au côté des forces révolutionnaires pour assurer la chute des dictatures et empêcher les contre-révolutionnaires de prendre le dessus.

Au niveau de nos instances internationales, notre Fédération sera présente à la réunion du Comité

Asie de l'IBB afin de renforcer nos liens avec les organisations de cette région, mais aussi dans le but de renforcer notre action chez LAFARGE et HOLCIM très implanté dans cette partie du globe.

En Europe notre Fédération aura à cœur de défendre au sein du Comité Europe de l'IBB et de la FETBB le refus des politiques d'austérité et la solidarité nécessaire des travailleurs en Europe. De la Grèce à L'Espagne des millions de gens disent non à l'austérité.

C'est une bonne chose mais il faut travailler à une coordination européenne des mobilisations pour contrer les plans du FMI et de l'Union Européenne d'une austérité généralisée. Les annonces de la BCE de la semaine dernière montrent comment les peuples sont pris en otage par l'Europe de la finance. Elle propose de racheter la dette des pays en difficulté. De suite, la bourse grimpe, les marchés financiers donnent un signe positif mais la contre partie est plus d'austérité. Ainsi, il va être demandé aux grecs de travailler 6 jours sur 7 sans augmentation des salaires bien sûr.

Cette dimension européenne et internationale est partie intégrante de notre action rappelée et votée dans notre Congrès.

Quelle réponse européenne pour la construction durable ? C'est l'enjeu de la période.

Notamment dans notre secteur, le débat sur les PPP illustre les limites de l'exercice. Alors que l'activité se réduit dans le Bâtiment et les TP on voit aussi les activités dans le Bois et l'Ameublement souffrir encore de la concurrence des pays à faibles coûts et surtout de la restructuration de

ce secteur à l'image de **PLYSOROL** qui a été mis en liquidation jeudi dernier et qui fera l'objet d'une **manifestation dans la Marne le 19 septembre prochain.**

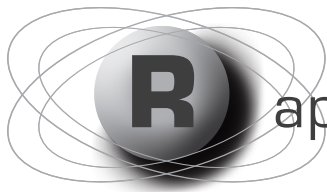
C'est en tout cas en agissant sur le terrain que nous serons reconnus et appréciés, c'est notre marque de fabrique qui reste notre meilleure carte de visite.



En France, le démantèlement de camp de ROM devient la règle. Pour la CGT, il nous faut intégrer les ROMS qui ne cherchent autre chose que du travail pour faire vivre leur famille. Ce qu'ils n'arrivent pas à faire en Roumanie.

Je le disais plus haut, cette activité Européenne se situe dans un contexte marqué par des mobilisations comme en **Espagne** le 15 septembre, en **Italie** le 20 mais aussi en **Angleterre** en octobre. Ces mobilisations ont pour objet de combattre l'austérité imposée aux peuples sans qu'ils aient leur mot à dire. ...





Selon un sondage exclusif CSA pour « *l'Humanité* » du 27 août dernier, 72% des Français souhaitent un référendum sur le traité budgétaire Européen qui imposerait de fait une perte de souveraineté et une règle d'or visant un retour à l'équilibre budgétaire en 2016, mais à quel prix ? C'est cette même règle qui justifie l'austérité dans d'autres pays.

Les 9 et 10 juillet dernier, une Conférence Sociale a été organisée par le Gouvernement, je pense que nous devons mesurer ce qui est susceptible de bouger mais surtout, ce que nous devons construire, notamment la mobilisation, pour que les salariés puissent bénéficier de la richesse qu'ils créent. N'y a-t-il pas eu 10 points de PIB qui ont été transférés du travail vers le capital depuis le début des années 80 ? Rien que ce transfert, ce ne sont pas moins de 100 milliards d'Euros par an qui ont été transférés dans la poche des actionnaires.



N'est-il pas temps de répartir les richesses autrement ?

La réaction des salariés doit être à la hauteur des enjeux. Les sondages et notamment la chute de la cote de popularité à la fois du Président de la République et du Premier Ministre montrent l'état d'esprit. Mais il ne faut pas se contenter d'un état d'esprit, l'heure est au rapport de force avec le MEDEF.

Prenons quelques instants pour mesurer la situation.

C'est le 19 septembre que le conseil des ministres examinera le [TSCG] traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance et sera soumis au débat à l'Assemblée Nationale début octobre.

Le 26 juin, le Gouvernement a annoncé une hausse du SMIC de 2 %, le portant à 1 425,67 euros brut mensuel, dont 1,4 % au titre d'une anticipation de la prise en compte de l'inflation normalement prévue pour janvier 2013.

La CGT a décidé d'informer les salariés sur le contenu de ce traité, de pétitionner et d'interpeller les parlementaires. Nous exigeons la non ratification de ce texte quelque soit la méthode utilisée. Nous nous appuyons, pour cela, sur la position de la CES qui a considéré, dans une déclaration de janvier dernier que ce traité affaiblira l'Europe au lieu de la renforcer et réduira le soutien de la population pour l'intégration européenne, ralentira la croissance et augmentera le taux de chômage.

Le coup de pouce réel n'a donc été que de 0,6 %, soit l'équivalent d'une baguette de pain par semaine ! C'est finalement un coup pour rien !

Cette augmentation est largement insuffisante. Elle se situe dans la fourchette basse des augmentations des 20 dernières années. Elle n'est pas de nature à impulser une dynamique sur les bas salaires permettant l'évolution de l'ensemble des grilles.

Tous les économistes admettent que la panne de croissance observée ces derniers mois est liée, en partie, à un affaiblissement de la consommation. La relance passe donc par une revalorisation significative de tous les salaires et des pensions et notamment du SMIC.

Un décret a ensuite été publié permettant à certains salariés de partir dès 60 ans sous certaines conditions. Celui-ci permettra à des salariés ayant débuté leur carrière professionnelle à 19 ou 18 ans de partir en retraite à condition de réunir par exemple 166 trimestres cotisés pour les personnes nées en 1955 et après.

S'agissant des trimestres non cotisés, à l'opposé de ce qu'a demandé la CGT, c'est-à-dire la prise en compte de tous les trimestres cotisés et validés, seul un nombre limité sera pris en compte au titre du chômage et de la maternité.

Cette mesure doit s'inscrire dans une dynamique de retour aux 60 ans pour tous. A ce titre, la CGT la juge positive. Il s'agit d'une décision marquante qui rompt avec les politiques menées partout en Europe.

Elle (*la CGT*) aurait également apprécié que le Gouvernement rétablisse la demi-part fiscale pour les personnes seules qui a été supprimée par le précédent Gouvernement. Au même titre que l'Allocation Equivalent Retraite qui conduit à ce que nombre de salariés âgés, au chômage et en fin de droits, ne perçoivent que l'Allocation Spécifique de Solidarité, qui représente 468,90 euros par mois.

Le Gouvernement a convoqué **une conférence sociale** qui s'est déroulée au conseil économique, social et environnemental les 9 et 10 juillet dernier et à laquelle près de 300 participants ont été conviés.

7 ateliers ont été animés par les Ministres en charge du dossier concerné.

- L'emploi ;
- La formation professionnelle ;
- Les salaires ;
- Egalité professionnelle Femme/Homme et qualité au travail ;
- Industrie ;
- Financement de la protection sociale et avenir des retraites ;
- Services publics.

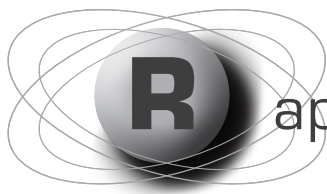
Mesurons la situation à la sortie de cette conférence sociale à partir du discours de clôture de Jean Marc AYRAUT, Premier Ministre qu'il a appelé « *feuille de route* ».

Il a commencé son discours par l'évocation de la démocratie sociale. Sujet, oh combien important, qui doit trouver sa place dans les rapports entre les acteurs du social.

Cela passe nécessairement par un certain nombre de modifications. D'abord définir la place de la négociation, c'est-à-dire de l'accord interprofessionnel par rapport à la loi. Rappelons-nous que François HOLLANDE, pendant la campagne présidentielle a proposé une modification de la constitution pour donner une place plus importante aux « *partenaires sociaux* ».

La CGT l'a alors alerté sur le danger que représenterait la primauté de l'accord par rapport à la loi. Les parlementaires doivent assurer l'intérêt général, ils doivent donc avoir le dernier mot.

Le Premier Ministre a ensuite évoqué la représentativité des organisations syndicales et patronales. ...



Si celle des organisations de salariés trouve une issue dans *la loi d'août 2008* disait-il, celle des organisations patronales en est toujours au stand-by. Elle devrait être à l'ordre du jour prochainement.

Après avoir indiqué son souhait que les représentants des salariés trouvent leur place dans les CA et que la question du dialogue social territorial au niveau des bassins d'emplois devaient être posée, il a abordé la discrimination que subissent les représentants des salariés et le besoin de reconnaître les parcours militants à l'entreprise, et en dehors, en proposant qu'une négociation s'ouvre sur ce sujet et sur l'exercice de mandats interprofessionnels.

La CGT, a, pour sa part, fait quelques propositions en la matière, entre-autres :

- Présence des représentants des salariés dans les CA avec voie délibérative ;
- Accès à de nouveaux droits notamment interprofessionnels ;
- Une loi d'amnistie pour tous les militants condamnés dans le cadre de leur activité militante.

Il a ensuite fait un premier bilan des 7 tables rondes des 2 journées.

Reprenons les sujets par thèmes en apportant quelques commentaires.

L'Emploi

Avec une prévision de croissance nulle pour 2012 et de 0,8 % pour 2013, la situation de l'emploi va continuer de se dégrader. Mois après mois, les chiffres du chômage sont annoncés et la dégradation se confirme.

Ce ne sont pas moins de 300 000 demandeurs d'emplois supplémentaires que l'UNEDIC prévoit d'ici à fin 2013. Pour seule réponse, le 29 août dernier, le Conseil des Ministres a examiné « *les contrats d'avenir* » qui concerneront 150 000 jeunes issus des quartiers défavorisés. Ce sont de nouveaux des emplois subventionnés qui n'assurent en rien un avenir aux jeunes. C'est la précarité qu'il faut combattre, ce sont des emplois stables et bien rémunérés qu'il faut offrir aux jeunes. Cela nécessite de changer de politique de l'emploi en, notamment, conditionnant les aides aux entreprises.

Une négociation doit s'ouvrir sur la base d'un Document d'Orientation rédigé par le Gouvernement qui doit aboutir avant la fin 2012 sur les conditions d'une meilleure sécurisation de l'emploi. Le MEDEF, souhaiterait, à cette occasion, y réintroduire la compétitivité emploi. Le bras de fer se poursuit. Cette négociation portera notamment sur la GPEC, le chômage partiel et les contrats de génération.

Jean Marc AYRAUT a proposé d'améliorer le dispositif « *chômage partiel* », de trouver les moyens d'accompagner les mutations économiques et de mettre fin à la négociation « *compétitivité emploi* ».

Je rappelle que la CGT a fait des propositions sur le chômage partiel que le patronat à jusqu'à aujourd'hui refusé.

Il s'agit, pour nous, d'unifier les 3 dispositifs existants et de trouver un financement reposant sur trois sources, l'UNEDIC, l'Etat et les AGS (*Assurance Garantie des Salaires*). En augmentant la cotisation AGS, qui ne repose que sur les employeurs, de 0,3 %, au total, nous aurions alors près de 3,5 milliards d'euros pour aider les entreprises en difficultés. Il nous faut poursuivre et convaincre.

Quant à la négociation « *compétitivité emploi* », nous avons combattu cette négociation qui consistait à réduire le salaire en même temps que le temps de travail au gré des carnets de commande. Elle répondait à une vieille revendication du patronat qui souhaite remettre en cause le contrat de travail et s'assurer une sécurité juridique en cas de licenciement. Il est dommageable que certaines organisations syndicales se soient laissées endormir par le patronat et aient accepté de rentrer dans cette négociation qui appartient maintenant au passé. Mais restons vigilents car le discours de Jean Marc AYRAUT, aux universités du MEDEF le 29 août, ne doit pas nous rassurer, pas plus que les propos de François CHÉRÈQUE qui demande une baisse du coût du travail par un transfert de cotisations vers la CSG. Que d'annonces qui ne vont pas aider dans la période à constituer un front syndical mais nous devons assumer nos responsabilités.

Concernant le contrat de génération, il s'agit d'un nouveau contrat basé sur de nouvelles exonérations de cotisations sociales. Ce n'est pas la solution.

La CGT a demandé une remise à plat des aides publiques qui se montent à 170 milliards d'euros, qui, pour certaines (50 Mds), selon un rapport de la Cour des Comptes, ne sont pas efficaces. Dans le même ordre d'idée, il faut supprimer les Plans de Départ Volontaire (PDV) et encadrer les ruptures conventionnelles.

Enfin, la négociation de la convention d'assurance chômage pourrait être avancée. Des enjeux lourds pèsent aussi sur les demandeurs d'emploi. L'UNEDIC a un déficit cumulé de 13 milliards et il est prévu qu'il grimpe à 17 milliards, le MEDEF souhaite revoir les droits des chômeurs à la

baisse plutôt que de voir à la hausse les recettes de l'assurance chômage.

Sur ce volet emploi, la CGT a regretté qu'il n'y ait aucune disposition pour faire face à l'urgence, aux plans de restructuration et aux fermetures de sites.

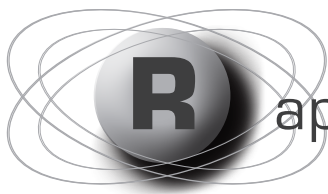
Dans nos secteurs, ce sont 35 000 emplois menacés dans le Bâtiment en 2012 selon la FFB et la CAPEB, 6000 dans les TP selon la FNTP. Des fermetures d'agences sont engagées comme chez **VINCI énergie Donges**, Patrick interviendra. Dans le Bois, des emplois voire des entreprises sont menacées, **PARISOT, OXXO, GASCOGNE Wood, WOOSLEY, le groupe CAUVAL** en passant par **XYLOFRANCE** et **PLYSOROL** qui ont été mises en liquidation judiciaire respectivement le 31 juillet et le 6 septembre dernier. Dans les Carrières et Matériaux, **BONNA**, Michel en parlera, après être passé de 2 000 salariés à 1 600, il se pourrait que nous ayons encore environ 200 suppression d'emplois. Dans les Ciments, j'y reviendrai mais la Fédération a été alertée sur la situation de l'usine du Havre qui est menacée par la société belge **FLEXIBETON** qui investit sur une installation dans cette région.

Aucune branche n'est épargnée.

La précarité est toujours la règle et la politique de sous-traitance bat son plein.

Dans nos propositions, il y a l'égalité des droits pour tous les salariés quelque soit leur entreprise ou le pays d'où ils viennent. A l'image de ce qui se passe dans les PO, après une série de contrôle de la DIRECCT, deux tiers des entreprises du bâtiment étaient en infraction.

La crise en Espagne a pour conséquence ...



une entrée massive d'entreprises espagnoles qui ne respectent pas le droit Français. Notre combat, à l'image de la lutte chez **PROCME** à Toulouse doit être sans faille. C'est pourquoi la lutte continue après l'annonce du dépôt de bilan de 2 entreprises du Groupe, qui faisaient parti de l'UES que l'on a gagné et où se trouve nos camarades de la CGT.

Les jeunes sont parqués dans l'intérim, les CDD, les CDC etc. Il leur faut attendre 28 ans pour accéder à un emploi stable.

Quel avenir pour eux dans ces conditions ?

Le journal « *l'Humanité* » du 16 août nous informait que l'intérim a perdu 19 900 postes soit 3,5 % du secteur au printemps. Ce sont les premiers à subir les aléas des carnets de commande. Il nous faut gagner l'égalité de traitement.

Imaginez que les intérimaires du BTP n'ont pas droit à la prime de congés payés de 30 %, payés à chaque salarié en fixe. C'est inadmissible et si nous ne gagnons pas que cette prime soit payée à tous les salariés, c'est l'ensemble des salariés qui la perdra demain.

C'est l'occasion pour moi de rappeler ce que nous demandons depuis de nombreuses années, la gestion paritaire des caisses de congés payés, il se peut que la solution se trouve là.

La Formation Professionnelle

Notre Fédération est porteuse de propositions qui visent à permettre aux jeunes de se former dans de bonnes conditions, notamment pour les apprentis qui viennent de moins en moins dans nos CFA ; Ils restent, de plus, près de 50 % à quitter la profession 2 ans après y être entrés.

Il faut leur offrir un emploi stable et leur permettre d'accéder à la formation tout au long de la vie. **Ils doivent bénéficier d'une véritable évolution de carrière et pouvoir quitter les métiers les plus pénibles qui ont un impact sur leur espérance de vie.**

Les Salaires

La table ronde qui portait sur les salaires a abordé la question du SMIC et notamment de sa revalorisation ou plus exactement aux règles de revalorisations actuelles.

Un groupe de travail interministériel doit examiner les différents scénarios d'ajustement des critères de revalorisation qui seront soumis au débat à la CNNC (*Commission Nationale des Négociations Collectives*).

Au-delà du SMIC, il a été question des bas salaires et notamment des branches qui ont des grilles de salaire qui commencent en dessous du SMIC. Des actions correctives devraient voir le jour. Cependant, la revalorisation nécessaire et revendiquée par la CGT n'a pas été traitée et même s'il ne relève pas de la responsabilité du Gouvernement de fixer les salaires dans les entreprises relevant du privé, il peut d'abord donner l'exemple à l'occasion de la revalorisation de l'indice du point dans la fonction publique et fixer les aides aux entreprises en fonction de la politique salariale menée.

On ne saurait se contenter de la suppression de la prime de dividende et d'un projet de loi sur les rémunérations abusives. D'autant plus qu'avec le rapport de l'INSEE sorti la semaine dernière, qui montre que, d'une part, le niveau de vie des plus faibles a régressé de 0,5 % alors que celui des plus riches a augmenté de 1,6 % et d'autre part que la pauvreté augmente dans notre pays.

8,6 millions de Français vivent en dessous du seuil de pauvreté soit 14,1 % de la population contre 13,5 % l'année dernière.

Il nous faut gagner un autre partage des richesses et une réelle égalité salariale femme/homme.

La Santé au Travail

Pour ce qui est de la santé au travail, Jean Marc AYRAUT a indiqué la création de groupes de travail pour faire évoluer la gouvernance en la matière, et ainsi définir les actions prioritaires à mettre en œuvre au niveau des branches et des territoires.

Les conditions de travail se sont terriblement dégradées ces dernières décennies. Le fait d'avoir la meilleure productivité horaire au monde est l'une des causes des mauvaises conditions de travail. Produire le plus possible en coûtant le moins possible, pour remplir les poches des actionnaires, tels sont les objectifs des dirigeants de nos grandes entreprises qui, il faut bien le dire, font la pluie et le beau temps du secteur.

Pour ce qui est de nos branches, nous devons porter nos propositions qui consistent à revenir sur la modulation et sur l'annualisation du temps de travail et mettre en œuvre une véritable politique de prévention pour faire reculer le nombre d'accidents du travail dont sont victimes les salariés de la Construction du Bois et de l'Ameublement.

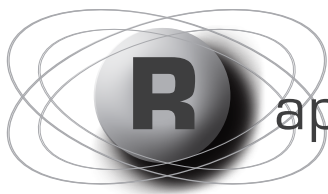
De même, nous devons continuer de porter la création d'un vrai dispositif de reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé. Le dispositif dans *la loi de 2010* n'a concerné que 1 200 salariés environ sur un an. Il ne répond pas à la situation vécue par les salariés qui finissent dans la précarité après des années de labeur.

Dans nos branches, les négociations, prévues dans cette loi, ont eu lieu sur cette question. Aucune branche n'a proposé un volet réparation. Pas plus dans le BTP où 3 Organisations Syndicales ont signé l'accord. La CFDT et la CGT n'ont pas signé cet accord et revendiquent de nouvelles négociations. Concernant son extension, nous n'avons pas été suivis par la commission d'extension à qui nous demandions de ne pas étendre l'accord, mais la bagarre continue. Des rencontres, auxquelles nous ne participons pas, ont lieu entre les signataires de l'accord pour la mise en place d'un éventuel compte épargne temps. Il n'est pas acceptable que seuls les signataires participent à cette négociation, il faut que nous en fassions une affaire de principe, qu'elles soient signataires ou pas d'un accord, que toutes les organisations syndicales soient autour de la table.

Notre combat, sur les conditions de travail, est aussi celui d'autres personnalités. Cet été, la chercheuse Annie THÉBAUD-MONY, bien connue pour son implication sur toutes ces questions de conditions de travail et de qualité de vie au travail, a refusé la Légion d'Honneur. Dans une lettre adressée à la Ministre du Logement, Cécile DU-FLOT, qui lui a décerné cette distinction, elle explique son geste par son désir **d'alerter sur la dégradation de la santé au travail et le manque de contrôle de l'exposition professionnelle aux produits cancérigènes.** Je crois que c'est un bon exemple et qu'elle mérite tout notre respect.

Industrie

La question de notre industrie est une question capitale, nous sommes tous d'accord sur ce sujet. La CGT porte depuis longtemps la ré-industrialisation de la France par plus de recherche ...



et développement et mieux orientée, par la mise en place d'un pôle public financier permettant de financer l'industrie et notamment d'aider nos PME et TPE à financer leur activité.

Nombre d'entreprises de nos secteurs sont amenées à stopper leur activité, non pas parce que le carnet de commande est vide, mais parce que les banques ne les financent plus. C'est un scandale quand on sait que la genèse des banques, c'est le financement de l'économie.

L'une des raisons également des défaillances d'entreprises, c'est la politique de sous-traitance des grands groupes qui externalisent les risques, externalisent la gestion des hommes et pressurent les sous-traitants.

Le conflit du début juillet chez **ESSOR** du Groupe VINCI est de ce point de vue très intéressant et prometteur. Après 18 jours de grève, les salariés ont obtenu un renouvellement de leur contrat pour 18 mois et la garantie d'un prochain appel d'offre respectant l'emploi, les salaires et les conditions de travail afin de garantir les droits individuels et collectifs des salariés à l'occasion des passations

de marché. **C'est une grande victoire pour tous les salariés de la sous-traitance car elle fera école.**

Nous aurons l'occasion d'y revenir lors de notre Colloque sur la sous-traitance le 4 décembre prochain mais plus que jamais nous devons faire connaître nos propositions notamment :

- pouvoir vérifier que les prix pratiqués, dans les marchés de sous-traitance, permettent d'appliquer le droit Français,
- de limiter la sous-traitance à 2 niveaux
- de renforcer la responsabilité pénale fiscale et sociales des donneurs d'ordre vis à vis des sous-traitants.

J'en profite pour lancer un appel à gagner la participation à ce Colloque, qui était prévu en avril, a dû être reporté 2 fois faute de participants.



D'autres victoires se sont dessinées dans les tribunaux. Chez **ETERNIT**, le Tribunal Correctionnel de Mâcon a rendu son délibéré dans une affaire où notre camarade Frédéric BOIS, ex-salarié d'ETERNIT, était trainé devant la justice pour injure publique. Le Tribunal a requalifié l'injure de non publique, a constaté la prescription de l'action et a dit ne pas avoir lieu en l'application de l'article 475-1.

Une victoire qui ne grandit pas les dirigeants de cette entreprise qui méprise ses salariés.

Un autre exemple de conflit gagnant, chez **PBM import**, où 23 salariés ont obtenu 54 000 Euros au titre du paiement des pauses qui leur étaient dues et que la direction, après une mobilisation des salariés avec la CGT, a finalement dû verser.

Le financement de la Protection Sociale

Concernant le financement de la protection sociale, le HCFPS (*Haut Conseil au Financement de la Protection Sociale*) sera saisi dès le mois de septembre pour étudier l'élargissement et la diversification des financements. La question de la contributivité et de la re-distributivité, c'est-à-dire la solidarité fera alors l'objet d'une expertise.

Il nous faudra convaincre mais j'ai bien peur que cela ne suffise pas. La mobilisation sera en effet la seule solution pour gagner un autre financement de la protection sociale à partir du travail. Nous voyons le risque d'un transfert d'une partie des cotisations vers l'impôt notamment par une augmentation de la CSG.

C'est une vieille revendication du patronat, relayée aujourd'hui par certaines OS qui revendiquent la baisse du coût du travail, par une baisse des cotisations sociales.

Je dois d'abord citer le journal « *La Tribune* », dans son édition du 4 septembre : « *Bercy affirme que les charges et impôts sur le travail sont moins lourds en France qu'en Allemagne. Il relève aussi que les cotisations sociales stricto sensu (hors CSG) pèsent du même poids dans les deux pays, représentant 20,7 % du PIB en France, contre 20,5 % en Allemagne.* »

Au-delà du fait qu'aligner la CSG des retraités sur celle des actifs aurait des conséquences sur le pouvoir d'achat de nos retraités qui n'ont pas besoin de cela, la CSG repose essentiellement sur des financements salariés. Il nous faut gagner un financement qui mette à contribution les revenus financiers des entreprises et une modulation des cotisations qui prenne en compte la politique salariale et de l'emploi qu'elles mènent.

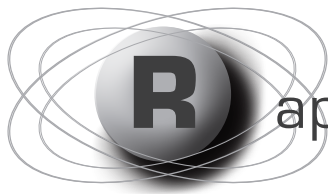
Ce n'est pas gagné, car nous sommes un peu seuls sur ce sujet. Il nous faut faire connaître et participer à la campagne CGT pour un autre financement de la protection sociale. L'objectif d'une modification législative est prévu en 2013.

Les Retraites

Concernant les retraites, le COR (*Conseil d'Orientation des Retraites*) doit faire un état des lieux sur notre système de retraite d'ici à fin 2012. C'est ensuite une commission « *ad hoc* » qui formulera, début 2013, des pistes de réforme.

A partir de ces pistes, une phase de concertation, selon les propos du Ministre, sera engagée au printemps prochain et une modification législative interviendra courant 2013.

S'il on peut se satisfaire de cette annonce, on ne peut, pour autant, affirmer que nos propositions seront la base de la nouvelle loi sur les retraites. Nous savons qu'il nous faudra de nouveau nous confronter au MEDEF mais aussi à certains ...



politiques ou même à d'autres organisations syndicales qui proposent une réforme systémique. Passer à un système à cotisations définies et/ou faire financer nos retraites par l'impôt serait mettre en danger nos retraites de demain.

Nous resterons sur nos propositions de 2010. Rien ne justifie de changer d'orientation. Tout, au contraire, nous pousse à exiger un financement par le travail en refusant toute capitalisation dont on sait le risque qu'elle fait courir aux retraités et aux salariés.

La création d'une maison commune des régimes de retraités, gérée par des représentants des salariés, nous permettrait de reprendre la main sur un système construit sur la base de la solidarité inter-générationnelle mais aussi intra-générationnelle.

Les Services Publics

La dernière table ronde portait sur les services publics. Le Premier Ministre a affirmé sa décision de mettre un terme à la RGPP (*Révision Générale des Politiques Publiques*). On sait aujourd'hui ce qu'il en est advenu.

On peut regretter que les questions liées à la revalorisation du point d'indice et à la création de postes, dans la fonction publique, n'aient pas été abordées.

On ne pouvait pas avoir notre débat d'aujourd'hui sans faire un point un peu précis de ce qui s'est dit à la conférence sociale dont je répète qu'elle sera la feuille de route des prochains mois et des prochaines années.

En attendant, ni la conférence sociale, ni les congés n'ont stoppé les mauvais coups portés aux salariés.

Les plans sociaux se poursuivent avec la liquidation de **DOUX**, le projet de fermeture de **PSA Aulnay**, les PSE chez **AIR FRANCE**, **FRALIB**, **SANOFI**, **SFR** et de bien d'autres usines qui ne sont pas sans conséquences pour les sous-traitants de nos secteurs.

Dans nos secteurs professionnels, nous avons été amenés à mettre sur le devant de la scène quelques situations qui méritent que toute la CGT s'investisse.

Une délégation composée du Secrétaire Général de l'UD de l'Yonne, de camarades de la CGT et de la CFDT LAFARGE et du Secrétaire Général de la Fédération, a été reçue le 2 juillet à Bercy, par Arnaud MONTEBOURG, Ministre du Redressement Productif sur le dossier LAFARGE FRANGEY. LAFARGE a annoncé la fermeture de l'usine de FRANGEY alors que celle-ci est rentable et refuse de la mettre en vente car ne veut pas voir arriver un concurrent. **74 emplois sont en jeu !**

La proposition du Ministre prend alors tout son sens car il propose un projet de loi qui vise à faire ordonner la vente d'un site rentable à un repreneur en cas de désengagement du propriétaire. En attendant, LAFARGE ne veut rien entendre et les oppositions à ce projet de loi risquent de retarder la promulgation. Les salariés sont toujours mobilisés, Sylvain pourra nous faire un point sachant qu'aujourd'hui, c'est un accord de méthode que la direction propose sur l'ensemble du Groupe, des décisions seront à prendre.

Nous avons tenu une conférence de presse, le 27 juin, sur le **chantier du « Balargone »** à Paris (*Pentagone à la Française*). Nous avons voulu dénoncer la politique de **BOUYGUES** qui

poursuit la chasse à nos militants, qui pratique la sous-traitance à outrance et qui interdit toute présence syndicale sur les chantiers, notamment la présence CGT. Je dois dire que la conférence de presse n'a pas remporté un franc succès. Seule une journaliste des « Echos » était présente et en plus, on attend encore son article dans le journal.

A la demande de l'Union Départementale des Côtes d'Armor et des camarades de la Construction et notamment de Loïc ROUXEL, nous avons, le 3 juillet, organisé un rassemblement à l'entreprise **HILLARY**. Cette entreprise a été rachetée par COLAS-BOUYGUES et les ennuis ont commencé. BOUYGUES est en train de dépecer l'entreprise en se séparant des travaux neufs. L'entreprise qui comptait 300 salariés en 1999 n'en compte plus aujourd'hui que 135 et la chute n'est pas terminée. Pour arriver à leur but, les délégués CGT sont malmenés. Nous avons tenu la aussi une conférence de presse qui a remporté un plus grand succès qu'à Paris, nous avons rencontré les assistants des parlementaires locaux, député et sénateur qui doivent intervenir sur le dossier.

Une troisième initiative se tenait le 6 juillet dans le Nord à l'entreprise **AXTER**, filiale de COLAS-BOUYGUES. Dans cette entreprise, notre camarade délégué syndical CGT, Jean Marc MASSEMIN, se bat, avec toute la CGT pour sa réintégration. Depuis 2008, BOUYGUES veut éliminer la CGT de l'entreprise en licenciant le pilier du syndicat.

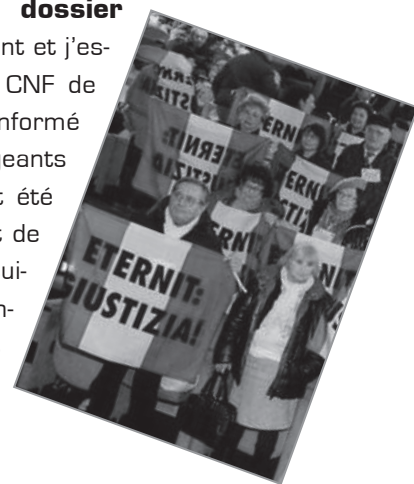
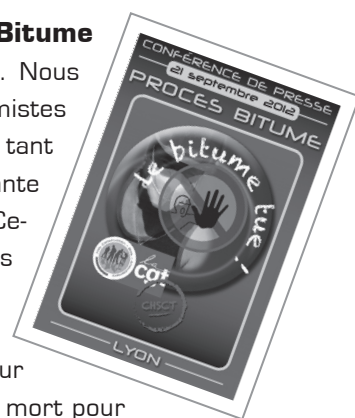
Après moult péripéties, c'est la Cour d'Appel Administrative qui a jugé le 18 mai 2012 que le licenciement n'était pas justifié. Depuis, c'est la lutte des salariés avec l'aide de l'UD, l'Union Locale et la Fédération pour imposer la réintégration et refuser le chèque que BOUYGUES est prêt à mettre sur la table pour se débarrasser de la CGT. Une pratique trop connue et inacceptable.

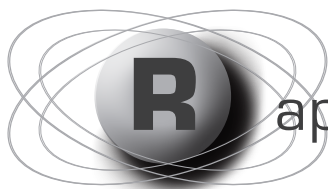
Bien entendu, vous aurez certainement à compléter cette liste de conflits car je sais que l'été n'a pas été paisible pour les salariés de la Construction, du Bois et de l'Ameublement.

Les dossiers de la rentrée, ils sont nombreux. Permettez-moi d'en aborder quelques uns.

Le 21 septembre, **le procès du Bitume** revient à la Cour d'Appel de Lyon. Nous avons toutes les raisons d'être optimistes sur ce dossier même si la CGT, en tant que tel, n'est plus partie intervenante suite à une décision du Tribunal. Cependant, nous l'avons dit, nous serons au côté de la famille, dans ce dur combat qu'elle mène avec courage, pour qu'elle obtienne justice et pour que ce salarié de VINCI ne soit pas mort pour rien. A l'occasion de ce procès, un rassemblement est organisé devant la Cour d'Appel. Il faut que nous soyons nombreux, cela ne veut pas dire des milliers mais si nous pouvions être autour de 150 à 200, cela comptera. Certes c'est la Branche Routière qui est la plus concernée mais nous savons que sur ces questions de conditions de travail, tous les salariés, quelque soit la branche, sont concernés un jour ou l'autre.

Je ne peux pas édulcorer **le dossier amiante**. Les procès se suivent et j'espère vont se ressembler. Au CNF de début d'année, je vous avais informé du procès en Italie de deux dirigeants des usines **ETERNIT** qui ont été jugés responsables de la mort de près de 3 000 personnes des suites de leur exposition à l'amiante produite dans ces usines et condamnés par le Tribunal de Turin à 16 ans de prison.





Eh bien, Le milliardaire suisse Stephan SCHMID-HEINY, associé du baron belge Jean-Louis CARTIER, ont fait appel du jugement. Affaire à suivre.



Sur le dossier Amiante, je souhaite vous redire ce que je vous ai déjà dit au CNF de mai. L'amiante est interdite depuis 1996 et l'on pensait que tout était réglé. Une étude rendue publique en novembre 2011, publiée par l'INRS, vient de mettre en avant que des fibres fines et courtes d'amiante, cancérigènes, non visibles précédemment, ont été identifiées. Les salariés de l'amiante sont restés des années exposés à ces poussières, avec des équipements qui ne les protégeaient pas. Nombre de salariés sont encore dans cette situation. Il nous faut être attentif à cette étude et exiger que dans nos entreprises, des mesures soient prises voire qu'un moratoire soit mis en place. En tout état de cause, il faut informer les salariés sur le droit de retrait, indispensable pour leur vie, dans ces conditions.

Le 9 octobre, la Fédération Européenne de l'Industrie appelle à manifester partout en Europe pour une politique de développement de l'emploi industriel.

La Confédération a décidé d'élargir cet appel à l'inter-professionnel et d'organiser des manifestations à Paris, Bordeaux, Rennes, Marseille, Toulouse, Épinal et Lyon. La question que nous devons nous poser, c'est : « *est ce que les salariés de nos branches sont concernés ?* »

Je rappelle que la Fédération compte plusieurs Branches et que certaines d'entre elles sont directement concernées, c'est le cas des Branches Bois et Ameublement, des Carrières et Matériaux, des Plâtres qui relèvent directement d'une activité industrielle. Nous devons mesurer également que l'industrie crée de l'emploi dans le secteur de la Construction, que ce soit la construction d'édifice ou alors l'entretien des installations.

Ne dit on pas que pour 1 emploi direct dans l'industrie, il y a 3 emplois indirects et 10 emplois induits.

Je vous propose donc de débattre de notre participation à cette mobilisation qui sera la première dans cette rentrée et qui comptera pour la suite. Au vu des débats sur l'appel de la CGT notamment par les autres organisations syndicales, je pense qu'il nous faut faire une démonstration de force.

Le 11 octobre les organisations syndicales de retraités, de façon unitaire, appellent à manifester à Paris, en direction de l'Assemblée Nationale, sur 3 axes revendicatifs :

- le pouvoir d'achat,
- la prise en compte de l'autonomie,
- et l'accès aux soins.

Bien entendu, cette mobilisation ne concerne pas que les retraités, les actifs y seront les bienvenus. Notre Fédération souhaite aussi se faire entendre en étant dans cette rentrée.

En ce qui nous concerne, nous avons aussi des revendications professionnelles qui doivent être portées. Je pense notamment aux caisses de congés payés, aux droits nouveaux à conquérir comme le temps de trajet pendant les heures de délégation, à l'emploi, aux conditions de travail, à

la pénibilité et aux salaires notamment. Au coût des carburants aussi, qui touchent tout le monde mais, de manière plus marquée, les salariés de nos secteurs car pour se rendre sur les chantiers, la route est de plus en plus longue et coûte de plus en plus cher. Ce n'est pas la baisse de 4 centimes le litre qui va améliorer leur pouvoir d'achat.

Ne peut-on pas envisager une journée d'action courant novembre ? Sous quelle forme ?

Elle pourrait s'inscrire dans le contexte des élections dans les TPE et des initiatives particulières pourraient être prises. Il faudrait la situer avant le 28 novembre, une proposition vous sera faite demain. Pour préparer cette initiative, nous pourrions nous appuyer sur des initiatives de rentrée dans les relais fédéraux. Des conférences de presse pourraient être organisées, des plans de travail pourraient être déployés etc. Des assemblées de rentrée sont déjà programmées comme en région parisienne, dans le 94, 91, 92, 75, 77. En seine maritime le 17, le 26-07, 42-69, le 64-60, en Champagne Ardennes, à Douai la semaine dernière, etc.

Il ne s'agit pas pour nous de substituer le 9 octobre par une autre date en novembre mais les sujets sur la table, la situation des salariés de nos champs nécessitent que nous leur proposons d'agir.

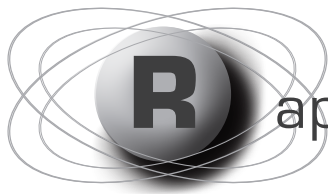
Au niveau fédéral, nous aurons les **2, 3, 4 octobre où nous aurons nos journées CHSCT**. C'est à l'occasion de ces journées CHSCT, en partenariat avec l'OPPBTP, que nous organiserons une petite réception le 3, à laquelle nous avons invité les autres Fédérations. Je pense que c'est un évènement et que cette initiative nous permettra de faire connaître nos propositions en matière

d'évolution des CHSCT. Une exposition sera alors réalisée et exposée dans le patio de la CGT et un pot sera organisé.



Une autre date qui comptera, **les 40 ans de notre syndicat des CFA** qui se dérouleront le 21 novembre. Nous souhaitons, la aussi, mettre en avant notre bataille pour une meilleure politique d'accueil, de formation dans nos secteurs et aussi de fidélisation. Je le disais, 50 % des jeunes quittent la profession 2 ans après y être entrés, ce n'est pas acceptable. A cette occasion, nous allons faire venir des apprentis, cela nous permettra d'échanger.





Rapport à la CEF élargie

ERIC AUBIN



Nous serons à la veille des **élections TPE**, je pense que nous avons une opportunité pour populariser y compris en interpellant la presse sur cette initiative.

La Fédération peut aujourd'hui s'appuyer sur ses relais. Nous avons créé ou réactivé plusieurs US dont certains camarades sont dans la salle, ils pourront intervenir. Dans plusieurs relais, le rapprochement avec le Bois a permis de redonner du souffle à nos relais. Notre Congrès de Nantes a été, de ce point de vue, un véritable moment de démocratie, certes, mais aussi un véritable moment de développement de notre Fédération.

Cela se vérifie, nous avons enfin progressé sur la syndicalisation. De 18 495 FNI en 2010, nous sommes passés à 18 528. Vous me direz que ce n'est pas une progression très forte mais je dois vous dire que nombre de chèques ne sont pas comptabilisés aujourd'hui pour des raisons diverses, et aussi parce que nous sommes en train de récupérer des syndiqués qui ont été syndiqués dans d'autres Fédérations que la notre *(à l'image des camarades INEO en Charente)*.

Entre ceux qui sont à la FNME, ceux qui sont à la FNTM, je crois que les 20 000 ne sont pas loin d'être atteints. Cela ne veut pas dire qu'il faut s'arrêter la syndicalisation !

Nos efforts compteront pour atteindre le niveau de mobilisation nécessaire.

Je dois aussi vous dire un mot à propos de notre décision de Congrès de rapprochement avec la Fédération des Verre et Céramique.

Vous avez été destinataires d'une déclaration du Bureau Fédéral Verre et Céramique et d'un courrier de moi-même au sujet du rapprochement de nos deux Fédérations.

En effet, le Congrès de rapprochement devait avoir lieu en juin 2013 à Clermont-Ferrand. Le Bureau Fédéral Verre et Céramique considère que les conditions de la tenue du Congrès fondateur ne sont pas créées et que leur CEF devra décider de la poursuite ou non du processus de rapprochement. Je dois vous avouer que cette déclaration a été une surprise pour le BF et qu'elle aurait nécessité, pour le moins, une discussion voir un plus large débat avant de remettre en cause tout le travail effectué. Tel n'a pas été le cas, cela a amené le bureau fédéral à vous adresser le courrier que vous connaissez.

Où en est-on aujourd'hui ?

La Commission Exécutive des Verre et Céramique se réunit les 12 et 13 septembre, c'est à dire cette semaine et ont à leur ordre du jour cette question. J'ai demandé à Mohamed OUSSEDIC, Secrétaire Général de cette Fédération de proposer à ce que nous ayons une adresse commune vers nos syndicats. Car, pour le Bureau Fédéral, il ne faut pas remettre en cause la décision de Congrès et tout le travail réalisé depuis notre Congrès de Nantes en 2011. Nous aurons, ces jours ci, ce qu'aura été la teneur de leurs débats. En attendant, dans de nombreux endroits, le travail peut et doit se poursuivre entre nos secteurs professionnels.

Au mois de mars 2013, à TOULOUSE, nous aurons la tenue de notre **50^e Congrès Confédéral**. Laurent doit intervenir sur le sujet alors je n'en dirai pas plus sur le sujet mais doré et déjà, mettons nous en situation de réussite de tous ces rendez vous, aussi importants les uns que les autres. Nous sommes attendus, ne décevons pas les militants, les syndiqués et les salariés dans la prochaine période.

■ ERIC AUBIN

EMPLOI

SALAIRE

RETRAITE

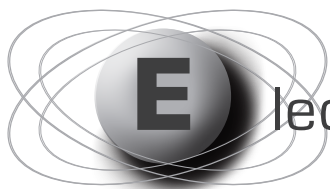
MEETING



la
cgt

12 NOVEMBRE
2012

LA PLAINE SAINT DENIS



**Cette rentrée
marque réellement
le début
de la campagne pour**

les élections TPE

**dans l'Artisanat
du Bâtiment et
de l'Ameublement.**

Bien sûr, je sais que ce n'est une découverte pour personne, mais ces élections auront des répercussions sur la représentativité de la CGT et aussi il ne faut pas le négliger sur le renforcement de la CGT.

Aujourd'hui et dans les tous prochains jours, tout le matériel nécessaire sera à disposition des syndicats et militants de la FNSCBA via les USCBA et URCBA.

Un nouvel envoi de **l'Aplomb** va ou à déjà eu lieu, **les triptyques** tirés de cet Aplomb « *spécial élections* » vont être disponibles très bientôt. **Les affiches** sous différents format, ainsi que **des autocollants** ont été envoyés dans les relais fédéraux. Tout ce matériel fédéral s'ajoute au matériel confédéral que les UL et UD ont à disposition. Il reste aussi 4 banderoles de disponibles.

Le moteur de recherche proposé par SECAFI que vous avez reçu par voie électronique peut être très utile.

Alors bien entendu ce matériel n'est pas une fin en soi, il faut maintenant le distribuer à un maximum de salariés concernés par ces élections. Ces derniers ont reçu un premier courrier du Ministère du Travail les informant de la tenue de ces élections du 28 novembre au 12 décembre et en les incitant à voter en leur précisant les enjeux. J'ai trouvé le petit fascicule fourni avec le courrier très bien fait. Tout ça pour dire que les salariés sont au courant et que c'est le moment d'aller à leur rencontre pour qu'il vote CGT.

Je sais que la campagne a déjà commencé à plusieurs endroits et que les plans de travail sont en place jusqu'aux élections, ces plans de travail

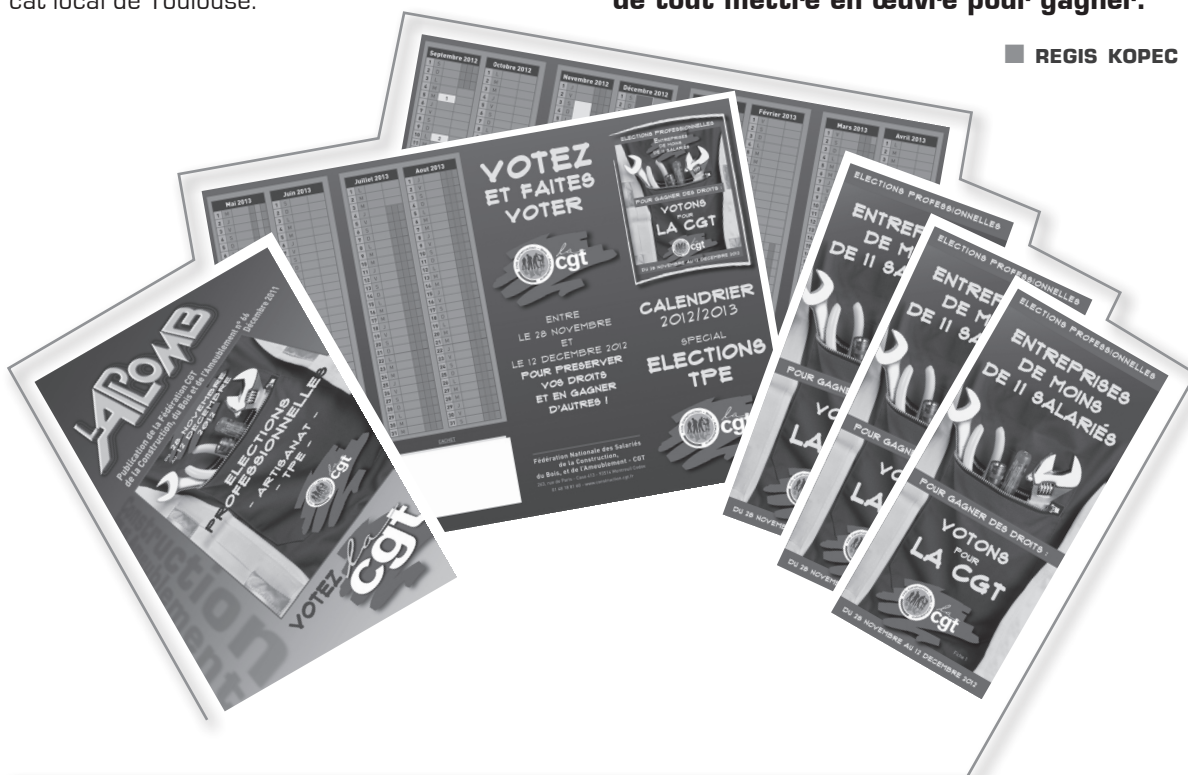
sont parfois intégrés dans ceux prévus par l'interpro, mais des actions réservés aux salariés du Bâtiment sont prévus dans certaines US.

Les chantiers, les zones d'activité, les enseignes de vente de matériaux, les chantiers pavillonnaires, sont des cibles de choix.

Nous connaissons tous dans notre entourage un salarié d'une TPE, il faut lui proposer le vote CGT, cette campagne se fera sur le terrain. Cette campagne nationale est celle de toute la CGT, les enjeux sur la représentativité sont d'une très grande importance sur le poids que la CGT aura à l'avenir. Mais le deuxième enjeu est la syndicalisation des salariés de l'Artisanat, ce secteur est un quasi désert, nous en avons fait le constat lors de notre *Colloque de Kerjouano*, mais nous avons aussi pointé plusieurs pistes pour organiser ce salariat. Nous savons que certains exemples sont à reproduire comme le travail réalisé par le syndicat local de Toulouse.

La syndicalisation et le renforcement doivent être une de nos priorités, nous ne pouvons faire l'impasse de proposer l'adhésion à ces salariés. Ces salariés ne sont pas organisés, c'est à nous, responsables fédéraux de nous adapter à leurs particularités et non le contraire, pour qu'ils prennent toute leur place dans la CGT. Les salariés de l'Artisanat représentent un formidable vivier pour créer le rapport de force que nous recherchons, à nous de tout mettre en œuvre pour les organiser. La réussite de la campagne ne dépend que de nous et de l'engagement que l'on y mettra, les militants de la FNSCBA doivent être en première ligne sur le terrain pour que la CGT obtienne un bon résultat dans la Branche Bâtiment Ameublement. Notre objectif est, bien entendu, d'être la première Organisation Syndicale dans ces branches et l'idéal serait que la CGT fasse plus de 50 % des voix. **Nous avons 3 mois devant nous pour atteindre nos objectifs, à nous de tout mettre en œuvre pour gagner.**

■ REGIS KOPEC



LA CGT

SA FORCE C'EST

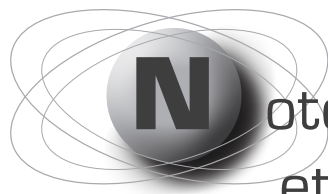
VOUS

SYNDIQUEZ-VOUS!

www.cgt.fr



Charbonnier Clement et Associés



Note sur la désignation et le rôle du délégué

LAURENT ORLICH



« Les adhérents de la CGT se regroupent dans des syndicats, organisations de base de la CGT ... Le Congrès Confédéral est constitué par les représentants mandatés des syndicats ayant rempli leurs obligations envers la CGT¹.

.../...

Les Fédérations et les Unions Départementales² s'engagent à s'appuyer sur les désignations des délégués bien en amont du Congrès pour créer les conditions d'une préparation conçue pour permettre aux syndiqués :

→ de débattre sur tous les points mis à l'ordre du jour du Congrès,

→ de décider du mandat qu'ils confieront aux délégués qui porteront leurs voix.»

Désignation des Délégués

« Tout adhérent peut prétendre à être délégué, toujours après la consultation des syndiqué(e)s, dans son syndicat. Les désignations doivent être construites de manière coordonnée entre les organisations professionnelles et territoriales. Les syndiqué(e)s étant souverains, ce sont eux qui décident des listes des candidats³. »

L'organisation du co-mandat nécessite des échanges directs entre UD et Fédérations sur leurs critères réciproques, sur leurs propositions nominatives ... Les FD doivent solliciter les territoires. Les UD sont force de propositions.

C'est dans cet état d'esprit que ce sont déroulées les réunions inter-région. La fiche de préinscription cosignée par la Fédération et l'Union Départementale acte cette coopération. Les organisations de la CGT se doivent de tout mettre en œuvre pour parfaire la vie démocratique, notamment pour construire les listes des délégués, en veillant à une représentation de l'ensemble des catégories socia-

les et professionnelles. Les délégués doivent représenter la CGT d'aujourd'hui, il faut prendre en compte les secteurs souvent ignorés comme les services aux personnes, les TPE, la sous traitance ...

Il faut renouveler les délégués entre les Congrès précédents et le 50^e. Il peut être un nouvel adhérent, il doit avoir une activité militante, issu du terrain. Il devra être acteur du Congrès.

Il va être porteur d'une responsabilité à la fois de sa profession mais aussi de l'interpro. La parité est possible, n'y mettons pas de barrière.

Il faut être volontariste, se donner les moyens pour que les femmes (*actives et retraitées*) puissent prendre leur place, soyons même offensif : la place des femmes dans la CGT, cela n'est pas encore naturel.

Le Délégué

« Le syndicat doit permettre au délégué d'exercer sa mission dans les meilleures conditions.

Le délégué doit veiller à appliquer la démocratie syndicale ; il doit mener les débats avec franchise, mais dans la fraternité, en respectant les camarades qui expriment des avis contradictoires et appliquer les décisions votées à la majorité ; il prend en compte les aspirations individuelles de chacun en tenant compte de tous, dans leur diversité, de l'ouvrier, employé, technicien au cadre, du CDI au CDD ou l'intérimaire, ainsi que ceux de la sous-traitance⁴. »

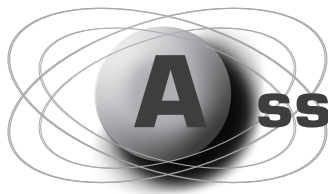
1 - Extraits des statuts de la CGT

2 - Extraits de la délibération du CCN de février 2012

3 - Charte des élus et mandatés

4 - Charte des élus et mandatés

■ LAURENT ORLICH



Assemblée Générale de rentrée

PHILIPPE CHRISTMANN



Nom	Lieu	Date	Participant Fédéral
USCBA - URCBA			
USCBA 13	Marseille	04/09/12	Déjà tenu
USCBA 87	Limoges	17/09/12	René ou Jean-Pascal
USCBA 33	Bordeaux	date non définie	Serge
USCBA 17	Saintes	date non définie	Serge
USCBA 64	Pau	10/09/12	Déjà tenu
USCBA 69/42	La Talandiere	14/09/12	Jean-Pascal
USCBA 08	Charleville-Mezieres	01/10/12	Bruno
USCBA 51	à définir	11/10/12	Bruno
USCBA 14	à définir	11/10/12	Eric
USCBA 04/05	UL Sisteron	26/09/12	Philippe
USCBA 60	UD Creil	10/09/12	Déjà tenu
USCBA 31	Toulouse	07/09/12	Déjà tenu
USCBA 63	Clermont-Ferrand	10/09/12	Déjà tenu
USCBAVC 26/07	Valence	09/10/12	René
USCBA 57	Metz	04/10/12	Bruno
USCBA 44	Nantes	17/09/12	Patrick
SPCBA 75	Paris	22/09/12	Laurent
USCBA 77	à définir	21/09/12	Laurent
USCBA 94		12/09/12	Déjà tenu
USCBA 91	à définir	13/09/12	
USCBA 92	à définir	14/09/12	
USCBA 75	à définir	20/09/12	
USCBA 76	à définir	17/09/12	Eric

USCBA 66 Interpro	à définir	19/09/12	Philippe
USCBA 71	à définir	13/09/12	Régis
USCBA 40		07/09/12	Déjà tenu
USCBA 43		07/09/12	Déjà tenu
URCBA CHAMPAGNE-ARDENNES	Châlon-en-Champagne	07/09/12	Déjà tenu
URCBA BRETAGNE	Rennes	24/09/12	Patrick
URCBA LORRAINE	Vosges	16/10/12	Bruno
USCBA 83	à définir	27/09/12	Philippe
URCBA 37	Tours	21/09/12	Laurent

GROUPES

VINCI		13/09/12	René
EIFFAGE			
BOUYGUES			
LAFARGE			

BRANCHES

CARRIERES et MATERIAUX			
CHAUX et CIMENT			
BOIS et AMEUBLEMENT			
CHAUFFE			



Je souhaite adhérer à la **FNSCBA - CGT** à la date du :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Entreprise (nom et adresse):

.....

Fonction dans l'Entreprise (Ingénieur ou Cadre, Technicien ou Agent de Maîtrise, Ouvrier ou Employé.):

.....

Téléphone : Portable :

**« Se syndiquer,
c'est se renforcer »**
Bulletin d'adhésion cartonné
(disponible à la Fédération quelque
soit la quantité demandée !!!)

à retourner directement à la **FNSCBA - CGT** :

